

2006 au Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

L'année 2006 a été marquée par l'avancement de nombreux dans l'ensemble des services du DFJ.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, ce sont entre autres les thématiques de la journée de l'écolier, la lecture, ainsi que le changement de la Loi scolaire instaurant les Conseils d'établissement qui ont été développées. Cependant, il convient également de citer l'introduction de "l'Education à la citoyenneté" à la grille horaire, ainsi que la prise en charge socio-éducative.

Au niveau du postobligatoire, l'année 2006 a notamment été marquée par une large démarche de promotion des places d'apprentissage, l'ouverture d'une nouvelle école professionnelle, ainsi que la transformation des écoles de diplôme en écoles de culture générale et de commerce. Les travaux sur la nouvelle Loi vaudoise sur le formation professionnelle se sont quant à eux poursuivis.

L'enseignement supérieur a vu le regroupement de la HEIG à Yverdon-les-Bains se réaliser, alors que celui de l'ECAL à Renens, dans les anciens locaux de l'usine IRIL, a été adopté. Concernant la HEP, il convient de relever la reconnaissance au niveau suisse des diplômes délivrés par l'institution, alors que les travaux relatifs à l'élaboration de la loi sur la HEP se sont poursuivis. Sur le plan international, la démarche conduite par Michel Rochat, directeur de la Haute Ecole vaudoise, a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives quant aux relations internationale de la formation supérieure.

La loi sur l'accueil de jour des enfants, adoptée par le Grand Conseil en juin 2006, est entrée en vigueur en septembre. Divers textes réglementaires relatifs à cette loi ont également été adoptés, tandis qu'était constitué le conseil de la Fondation instituée par cette loi, dernier point de sa mise en oeuvre. Le Service de protection de la jeunesse s'est par ailleurs également consacré à un programme de promotion de la santé et de la prévention primaire pour la petite enfance, ainsi qu'à l'établissement d'un cadre définissant les prestations socio-éducatives nécessaires à la protection des mineurs en danger dans leur développement.

Sur le plan culturel, le DFJ a poursuivi plusieurs travaux législatifs: refonte de la loi sur les activités culturelles et élaboration d'une loi sur l'enseignement non professionnel de la musique. 2006 restera particulièrement marquée par le centenaire du Palais de Rumine, et les manifestations qui se sont déroulées à cette occasion. Ce sont ainsi plus de 14'000 personnes qui ont visité le Palais au cours de la seule journée du 5 novembre.

Secrétariat général (SG-DFJ)

Groupes de prestations

21.1 Appui au chef du département

21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; ppuis sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJ
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV

- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Information à la presse
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJ pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services
- Octroi des équivalences de titres professionnels pour l'enseignement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints (fin., UID)
- Services et autres unités du DFJ (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)

- Cadres et collaborateurs du DFJ, stagiaires et apprentis,SPEV,CPEV,CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- SCRIS
- CEP

21.3 Informatique

Gestion des ressources informatiques.

Descriptif

- Elaboration de la stratégie informatique administrative et pédagogique du DFJ
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental
- Gestion des projets informatiques du DFJ
- Elaboration et gestion des budgets informatiques
- Conseils et assistance aux services du DFJ pour les aspects liés à l'informatique
- Gestion du parc matériel et logiciel - exploitation et maintenance du système informatique
- Support aux utilisateurs du DFJ pour leurs applications métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication et les fournisseurs
- Intégration, paramétrisation et développement d'applications informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département
- DSI
- CCV
- CCT
- OSIC
- Sociétés de services informatiques

21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJ
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJ, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJ
- DFIN (SCRIS)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

21.6 OPES

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

Descriptif

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Gestion des dossiers et des salaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DGEO, DGEP et SESAF pour le personnel enseignant
- Autorité scolaire (direction d'établissement, commissions scolaires)
- Enseignant et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV

Un service transversal

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DFJ, le secrétariat général a participé à de nombreux projets de lois et de règlements. Il a cependant été leader concernant la [révision de la Loi vaudoise sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs](#), entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2006, et dont la précédente version datait de 1963. Cette loi, articulée autour de la notion qu'il y a un âge pour chaque film, DVD, ou jeu vidéo, fait également suite aux réformes fédérales concernant le domaine cinématographique.

Par ailleurs, le secrétariat général a également porté son activité dans le domaine informatique, en poursuivant le [développement de SIEF](#) d'une part, et en assurant d'autre part le [bon déroulement informatique des examens de la formation professionnelle](#), pour lesquels quelques problèmes devaient être résolus.

Sur le plan de la gestion du personnel, l'Office du personnel enseignant [poursuit sa réorganisation](#), suite aux décisions du Conseil d'Etat de la transformer en office payeur; il devra à terme gérer l'ensemble des enseignants de la DGEO, de la DGEP, de la DGES et du SESAF, soit plus de 12'000 collaborateurs.

Système d'information des établissements de formation (SIEF)

Le Système d'information des établissements de formation, destiné à remplacer par un produit unique les divers outils informatiques utilisés au sein des services et de tous les établissements de formation, est un des projets phare de l'informatique du DFJ. Une analyse approfondie des besoins des établissements et des services, conduite avec des représentant-e-s des utilisatrices et utilisateurs, a permis de rédiger un cahier des charges fondé sur quatre objectifs principaux:

- assurer un meilleur suivi du cursus des élèves
- assurer la gestion administrative des enseignants
- assurer l'accès aux informations et à leur diffusion
- permettre d'adapter de façon rapide et économique le système d'information aux nouvelles dispositions légales

Un appel d'offres, lancé en août 2005, a été suivi par le processus de sélection d'un fournisseur. La demande de crédit d'investissement pour ce projet a été présentée au Grand Conseil en mars 2006. Ce dernier l'ayant accepté, les contacts se sont poursuivis avec le fournisseur et le contrat signé à mi-juin. Il s'agit pour une part de l'achat d'une solution déjà en service dans près de 1'000 écoles en Autriche et d'autre part du développement de compléments à cette solution en vue d'en permettre l'utilisation via internet. Le projet prévoit une introduction progressive dans les établissements de la formation professionnelle et de l'enseignement obligatoire en 2007.

Office du personnel enseignant (OPES)

L'Office du personnel enseignant (OPES) poursuit sa mission décidée par le Conseil d'Etat en 2005. En effet, l'OPES est devenu un office payeur. Il a ainsi été restructuré de manière à pouvoir remplir ses nouvelles tâches, selon le principe de délégation de compétences progressives des autorités d'engagement approuvées par le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).

A terme, la nouvelle unité de gestion du personnel enseignant sera en charge de l'ensemble du traitement administratif des salaires des enseignant-e-s du DFJ comptant plus de 12'000 collaborateurs (DGEO, DGEP, SESAF et DGES).

Loi sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs

Une nouvelle loi fédérale sur le cinéma, réglant toutes les questions relatives à l'encouragement et à la promotion du cinéma, a été adoptée en 2002. Le canton de Vaud ne pouvait dès lors se doter que d'une loi dite « de police » destinée à réglementer, notamment, les âges d'admission. Le Conseil d'Etat a cependant souhaité saisir cette occasion de traiter également des problèmes soulevés par les locations et ventes de films et de jeux vidéo. La loi, soumise au printemps au Grand Conseil, et adoptée par ce dernier, est entrée en vigueur le 1er décembre.

Cette nouvelle loi, articulée autour de la thématique "un âge pour chaque film, DVD, ou jeu vidéo" reprend presque intégralement les éléments les limites d'âge de la loi de 1963 ; deux points ont néanmoins été modifiés pour répondre à l'évolution du comportement des spectateurs :

- La notion d'âge « plancher » a été supprimée au profit d'une nouvelle catégorie : les films autorisés pour tous (indication « sans limite d'âge »)
- L'autorisation, pour les enfants dont l'âge est de maximum deux ans inférieur à l'âge légal, de voir les films accompagnés d'un parent.

Pour rappel, les autres catégories d'âge sont de 16 ans, âge par défaut pour le visionnement des films, et 18 ans, pour les films qui ont fait l'objet d'une élévation de l'âge requis. Les paliers intermédiaires dépendant de la compétence du DFJ. L'âge suggéré, adopté dès 1994 dans notre canton afin de compléter l'information déjà fournie par l'âge d'admission, est quant à lui ancré dans la loi.

Gestion informatique des examens de la formation professionnelle

Kompass est un logiciel dont la première version a été utilisée à la Formation professionnelle vaudoise dès 1995. Une nouvelle version a été mise à disposition en 2005, mais de nombreux problèmes se sont faits jour lors de son implantation. Une analyse conduite en janvier 2006 a démontré que le point sensible à résoudre n'était pas d'assurer le debugage de Kompass 2, mais de faire en sorte que les outils informatiques permettent de gérer les examens de fin d'apprentissage 2006. Un nouveau projet a donc débuté avec, pour objectif, un déroulement sans incident en ce qui concerne l'informatique entourant les examens de fin d'apprentissage.

Les besoins de la DFPV ont ainsi été analysés en mettant l'accent sur les fonctionnalités et les données indispensables, alors que les transferts entre les diverses applications étaient également examinés. Une application intermédiaire entre divers logiciels a été développée au sein de l'UID, puis modifiée et adaptée selon les besoins des utilisateurs.

En juin, les examens de fin d'apprentissage 2006 se sont déroulés sans incident, toutes les applications ayant pu être modifiées à temps et de manière adéquate.

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Secrétariat général (SG-DFJ)

Sources d'informations complémentaires

Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)

Secrétariat général

Rue de la Barre 8

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3030

Fax: +41 21 316 3041

E-mail: [info.sgdfj\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdfj(at)vd.ch)

Site Internet: www.vd.ch/dfj

Une page Internet contenant des liens sur divers supports d'information est disponible à l'adresse:

<http://www.vd.ch/fr/organisation/departements/formation-et-jeunesse/publications/>

Une brochure de présentation générale de la formation dans le canton de Vaud est également disponible sur ce site à l'adresse:

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sg-dfj/fichiers_pdf/FormationVD_2006_2007_ecran.pdf (version "légère")

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
 - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
 - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/ secondaire – filières – pédagogie compensatoire)
 - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
 - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement
 - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
 - Du budget
 - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
 - Des comptes
 - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
 - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
 - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
 - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine

de la scolarité obligatoire concernant :

- Les écoles privées
- Les constructions scolaires
- Les transports scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire, SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE
- Écoles privées

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

Descriptif

- Garantir dans l'établissement
- La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
- Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
- Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
- Des tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
- Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
- La gestion administrative et financière
- L'équipement des enseignants et des élèves en moyens et fournitures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

Descriptif

- Réaliser dans l'établissement
- Les prestations directes des enseignants aux élèves
- Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Commissions scolaires

Outre qu'elle a assuré au quotidien la scolarité de ses 83'527 élèves, encadrés par 8'547 enseignants, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a conduit divers projets.

Réflexion sur la journée de l'écolier et l'harmonisation des horaires.

Au cours de l'année 2006, le Département a organisé 3 forums publics sous le titre « [Autres temps, autre école](#) ». Ceux-ci ont permis de débattre de l'harmonisation des horaires, des objectifs du cycle initial et de la journée de l'écolier en vue de répondre aux changements de notre société et tout particulièrement aux incidences de l'organisation scolaire sur l'organisation de la vie des familles. Ces forums ont débouché sur la rédaction d'un [projet](#) de modification de la loi scolaire visant à rendre le cycle initial obligatoire pour tous les élèves. Ce projet a été mis en consultation en automne 2006. Les documents y relatifs sont à disposition de tous et de toutes sur le [site Internet](#) du Département.

Accent mis sur l'enseignement de la lecture.

La Direction pédagogique de la DGEO a poursuivi son [cycle de conférences](#) concernant l'enseignement du français et plus particulièrement l'apprentissage de la lecture. Ces conférences sont toujours largement fréquentées par les enseignants.

Un [dossier de « Lecture »](#) accompagnant les enseignants du premier cycle primaire dans leur pratique et la mise en place de l'épreuve cantonale de référence dans ce domaine a été réalisé cette année. Il définit les objectifs et les composantes d'un apprentissage efficace de la lecture ; il fournit un éclairage sur les différentes pratiques dans le domaine et présente les différents moyens d'enseignement à disposition des enseignants ; il donne également des pistes concernant l'apprentissage de la lecture chez les élèves allophones.

De nouvelles épreuves cantonales de référence (ECR) ont été introduites pour tous les élèves au terme de leur deuxième année de scolarité obligatoire (fin du CYP1). Elles permettent de mesurer les compétences en lecture acquises par les élèves à ce stade de leur scolarité.

Projets pédagogiques en faveur des élèves.

La mise en place de projets d'appui « à valeur intégrative » se poursuit dans plus de 70 établissements scolaires. Il s'agit notamment d'actions visant à améliorer les

compétences des élèves en lecture ou de projets d'ordre socio-éducatif, plus particulièrement dans les derniers degrés de la scolarité obligatoire.

Des « Commissions scolaires » aux « Conseils d'établissement ».

Les décisions prises par le Grand Conseil, notamment dans le cadre de la réforme EtaCom ainsi que dans celui de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud, ont profondément modifié les rôles et les responsabilités des acteurs communaux et cantonaux autour de l'Ecole obligatoire. Ces changements imposent une évolution profonde du rôle dévolu jusqu'ici aux commissions scolaires.

Après une large [consultation](#) auprès des personnes et organisations concernées, le Conseil d'Etat, soucieux de maintenir une relation de proximité entre les différents partenaires de l'Ecole, a décidé de soumettre au Grand Conseil des modifications légales permettant la création de « conseils d'établissement ». Ils pourront remplacer progressivement les commissions scolaires actuelles à partir du 1er janvier 2007, le Grand Conseil ayant adopté les modifications de la [loi scolaire \(LS\)](#) le 24 janvier 2007.

Indicateurs de gestion de l'école.

Les travaux visant à introduire des indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de rendre compte du niveau de formation des élèves se poursuivent, notamment par la publication annuelle d'indicateurs clés informant le Grand Conseil de l'évolution de l'enseignement obligatoire.

Introduction de « l'Education à la citoyenneté » à la grille horaire.

A la rentrée scolaire 2006-2007, une éducation à la citoyenneté a été réintroduite à la grille horaire des élèves de 8^{ème} et de 9^{ème} année. Cette éducation prévoit aussi bien une instruction civique qu'une initiation à l'économie et au droit. La grille horaire de ces degrés de la scolarité a été modifiée pour permettre à tous les élèves d'aborder ces notions avant le terme de leur scolarité obligatoire. De nouveaux moyens d'enseignement ont été adoptés dans ce sens. Le [programme](#) de cette nouvelle discipline ainsi que les [commentaires](#) y relatifs sont à disposition des personnes intéressées sur le site Internet de la DGEO.

La prise en charge socio-éducative dans l'école obligatoire

En lien avec le Service de la protection de la jeunesse (SPJ) et le Service de l'enseignement spécialisé et de l'aide à la formation (SESAF), la Direction de l'enseignement obligatoire (DGEO) a rédigé un rapport qui a été adopté par le Conseil d'Etat, sur la politique socio-éducative qu'entend conduire le canton dans les écoles. Ce rapport met un accent tout particulier sur la nécessité de fournir à tous les élèves, quels que soient leurs problèmes de comportement, la meilleure formation possible au sein de l'école régulière. Ce rapport prévoit notamment la mise en place de modules de prise en charge temporaire qui constituent une alternative à l'école dans les cas les plus difficiles.

Art 47 de la loi scolaire, état de situation des chantiers en cours.

Le processus de mise en conformité de l'organisation territoriale des établissements selon l'article 47 de la loi scolaire, qui définit la nature d'un établissement scolaire et donne la compétence au Conseil d'Etat de fixer les limites de la zone de recrutement de ses élèves, se poursuit.

Sur 37 chantiers planifiés :

- 6 chantiers sont en cours,
- 5 chantiers font l'objet d'une décision au Conseil d'Etat,
- 8 chantiers sont terminés, et,
- 18 chantiers sont en cours de lancement ou le seront en 2007.

La [cartographie](#) de l'état de situation des chantiers au 31 décembre 2006 peut être consultée sur le site Internet de la DGEO.

Sécurité des piscines couvertes.

Un contrat a été conclu entre le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) et l'Association des Piscines romandes et tessinoises (APR). Il porte sur le contrôle de la sécurité des installations et des équipements des piscines couvertes fréquentées par les élèves du cycle initial, de la scolarité obligatoire et post-obligatoire. Les inspections sont conduites sur la base d'une check-list définie et agréée conjointement par l'APR et le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).

A fin décembre 2006, 11 piscines ont été auditées et conformément au plan de route, toutes les piscines concernées auront été inspectées d'ici à mi-février.

Création d'une fonction de dépositaire des fournitures scolaires.

Actuellement, la gestion des commandes, le suivi du stock et la livraison des fournitures scolaires aux enseignants et aux élèves est assurée, au sein des établissements, par des enseignants détachés. Dans le cadre de l'opération « DEFI », le Conseil d'Etat a décidé de créer une nouvelle fonction administrative de « magasinier ». Pour ne pas désorganiser les établissements scolaires, particulièrement lors des prochaines rentrées scolaires, et pour tenir compte des situations particulières dans les établissements, ce dispositif sera introduit progressivement sur une durée de trois ans.

Formations pour les Conseils de direction des établissements scolaires.

Trois modules de formation destinés aux directeurs, doyens et secrétariats d'établissements ont été organisés en 2006.

1. Engagements et rentrée scolaire :

- Chronologie des engagements (priorité en fonction du statut contractuel),
- Rappel des principes généraux d'engagement,
- Constitution du dossier d'engagement.

2. Maîtres en difficulté :

- Rôle de la DRH et de ses principaux interlocuteurs dans la prise en charge des maîtres en difficulté,
- Suivi et procédures : collaboration des établissements scolaires et de la DRH à travers quelques situations type,
- Attentes réciproques des établissements et de la DRH.

3. Les décisions administratives et les actes de recours en droit suisse :

- Principes juridiques de droit suisse : principes de la légalité, de l'égalité, de la

- proportionnalité, droit d'être entendu, intérêt public/intérêt privé,
- Définition des principaux éléments de la décision administrative,
 - La notion de recours et le rappel des règles de procédure à respecter (indications sur les différentes autorités de recours dans le domaine de l'école, sur les délais de recours, sur la manière de rédiger des déterminations et d'adresser le dossier du recourant à l'autorité qui prend la décision.

Politique de communication aux Etablissements scolaires.

Une base de données nommée « Daedalus », a été mise à disposition des Conseils de direction des établissements scolaires. Il s'agit d'un référentiel informatique regroupant en un seul lieu les informations utiles à la conduite d'un établissement. Les statistiques d'accès au référentiel dénotent une forte utilisation de ce nouvel outil.

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Sources d'informations complémentaires

Direction générale

Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne
tél : 021 316 32 32
fax : 021 316 31 44

[Site Internet](#)

[E-mail](#)

Présentation de la scolarité obligatoire

**Direction générale : M. Daniel Christen
(directeur général)**

Tél : 021 316 32 01

**Direction pédagogique : Mme Cilette Cretton
(directrice générale adjointe)**

Tél. : 021 316 31 65

**Direction organisation et planification : M. Pierre Jaccard
(directeur général adjoint)**

Tél. : 021 316 3226

**Direction ressources humaines : M. Pierre Kolly
(directeur général adjoint)**

Tél. : 021 316 3210

**Direction administration et finances : Mme Christine Bossuat
(directrice administrative et financière)**

Tél. : 021 316 3156

23.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de cinq unités transversales comme suit:

- L'unité juridique étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige des textes législatifs et réglementaires et des projets de décisions.
- L'unité information et organisation organise l'information de la DGEP et appuie les responsables des établissements dans la conception et la conduite des démarches d'organisation et de gestion de l'information, et déploie les meilleures pratiques.
- L'unité ressources humaines dirige la gestion et la coordination de l'unité ressources humaines (écoles et administration).
- L'unité financière dirige les finances des établissements (écoles et administration), supervise l'établissement du budget et suit son exploitation. Gère les ressources financières et l'économat, et applique les dispositions légales en vigueur.
- L'unité planification et bâtiments assure la mise à disposition et la planification des lieux d'enseignement pour les établissements (écoles et administration), ainsi que les demandes et le contrôle des subventions versées par l'OFFT et le Canton pour les infrastructures liées à la formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Apprenants (élèves, apprentis, gymnasiens et étudiants), du perfectionnement scolaire au secondaire supérieur et tertiaire non-HES, et parents des apprenants.
- Directions d'établissements publics ou privés, enseignants et collaborateurs du perfectionnement scolaire, secondaire supérieur et tertiaire non-HES.
- Partenaires
 - Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)

- Grand Conseil et Conseil d'Etat
- Secrétariat général (SG-DFJ), unité informatique départementale (UID-DFJ), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP)
- Services transversaux de l'administration cantonale (chancellerie, UCA, cellule Web, SAGEFI, SPEV, OPES, SEPS, SJIC, SBMA, SIL, SGER, CCT, OSIC, SCRIS, DSAS, ...)
- Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence des services d'enseignement (CSE), conférence suisse de la formation professionnelle (CSFP), conférence romande de la formation professionnelle (CRFP), etc...
- Associations professionnelles, entreprises et maîtres d'apprentissage
- Conseils d'établissements, directions des établissements et unités internes des établissements
- Commissions d'apprentissages et commissaires professionnels, Institut suisse pour la formation professionnelle ISFPF, Haute école pédagogique, etc...

23.1 Gymnases

Gymnases.

Descriptif

- Formation des gymnasiens à la maturité académique (maturité gymnasiale), aux diplômes, à la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, à la maturité professionnelle commerciale et aux attestations de compléments de formation pour l'accès à la HES S2. Passerelle Dubs destinée aux porteurs d'une maturité professionnelle : cette formation leur permet de bénéficier des mêmes avantages que les titulaires d'une maturité gymnasiale.
- Coordination intercantonale pour l'enseignement secondaire supérieur pour les gymnases
- Collaboration aux traitements des recours

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs
- Maîtres
- Elèves, Partenaires
- Collaborateurs de la Direction des gymnases vaudois (DGVD), de la DGEP et occasionnellement d'autres services
- Université de Lausanne, EPFL, HEP, HES-S2 et autres HES
- CDIP et départements d'autres cantons
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)
- Grand Conseil et Conseil d'Etat

23.2 Formation professionnelle

Formation professionnelle.

Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur, les projets pédagogiques et le perfectionnement professionnel
- Gestion du préapprentissage, de la formation élémentaire et de la formation pratique
- Organisation des examens finals
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil et Conseil d'Etat
- Directeurs
- Enseignants
- Elèves et apprentis
- Maîtres d'apprentissage

23.3 Transition

Office de perfectionnement scolaire, transition et insertion professionnelle, OPTI.

Descriptif

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves dits « sans solution » en fin de scolarité obligatoire
- Coordination de l'offre (para-)étatique à la transition école-métiers

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires :
 - Elèves – famille
 - Patronat
- Partenaires :
 - Patronat
 - Divers services publics
 - Associations subventionnées
- Acteurs :
 - Maîtres – réseau de prévention
 - Institution u COFOP

Places d'apprentissage : maîtrise de l'offre

Comme en 2005, et grâce au nombre élevé de contrats d'apprentissage signés, au travail intensif des enseignant-e-s de la scolarité obligatoire, de celui des conseillères et conseillers de l'orientation scolaire et professionnelle, ainsi qu'au développement de l'offre de transition, le nombre de jeunes sans solution, à l'issue de la scolarité obligatoire, a été contenu. Le DFJ, par la complémentarité de ses structures et avec l'appui des services partenaires des Départements de l'économie (DEC) ainsi que de la santé et de l'action sociale (DSAS), est à même de répondre à l'ensemble des besoins de formation du secteur postobligatoire. Pour la 2ème année consécutive, le groupe de travail « prévision » a suivi avec attention la création de nouvelles places d'apprentissage dans la perspective de préparer la rentrée d'août 2006.

Promotion de place d'apprentissage

Parmi les différentes actions du DFJ ayant permis d'augmenter sensiblement le nombre de places d'apprentissage vaudoises, il convient de mentionner la création de l'Unité de promotion des places d'apprentissage (UPPA) financée par l'OFFT à hauteur de fr. 1,5 mio. Ce sont aussi plus de 400 nouvelles places d'apprentissage qui ont été créées en 2006 par une petite équipe de démarcheurs mandatée par la DFPV pour les années 2006 et 2007.

Une nouvelle école professionnelle

L'année 2006 a également vu l'inauguration de la nouvelle Ecole supérieure de la santé (ESSanté) installée dans les locaux rénovés de l'Ecole de chimie de la place du Château. Cette opération remarquablement maîtrisée sur le plan organisationnel et financier, a permis de créer quelque 300 places de formation dans le secteur des sciences de la vie.

Augmentation du nombre d'élèves des gymnases

Compte tenu de l'évolution démographique générale du canton, de la pyramide des âges et de l'attrait des études gymnasiales, les gymnases vaudois ont accueilli durant l'année scolaire 2006-2007 le nombre d'élèves le plus important de leur histoire. Cet accueil a été possible grâce aux investissements consentis ces dernières années, caractérisés en particulier par la construction du Gymnase de Morges, du Gymnase intercantonal de la Broye et la mise à disposition de nouveaux locaux dans la région lausannoise, dans le cadre des gymnases du Bugnon et de Beaulieu. Parallèlement, les travaux de planification d'une future mise à disposition

de nouveaux locaux supplémentaires, notamment dans l'ouest vaudois, se sont poursuivis. Cet important afflux d'élèves a coïncidé avec l'entrée en vigueur des mesures d'économie consécutives à l'opération « DEFI », dans le cadre d'établissements qui offrent de très nombreuses possibilités de choix aux élèves. Pour l'ensemble de ces raisons, des mesures de rationalisation dans la constitution des classes ont été adoptées. De ce fait, si tous les choix continuent naturellement à être offerts aux élèves, ils impliquent parfois la fréquentation d'un établissement qui n'est pas le plus proche du domicile.

Transformation des écoles de diplôme en écoles de culture générale et de commerce

L'évolution des règles suisses relatives aux écoles de culture générale, aux écoles de commerce et à plusieurs hautes écoles spécialisées qui accueillent des élèves issus des gymnases a conduit à la mise en consultation d'un avant-projet d'adaptation de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur. Compte tenu des résultats de cette consultation, le projet pourra être soumis au Grand Conseil au printemps 2007.

Dans l'intervalle, suite à l'évolution des dénominations au niveau suisse, l'expression « Ecole de culture générale et de commerce » se substitue à celle « d'Ecole de diplôme ».

Consultation à propos du projet de révision partielle du règlement suisse de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM)

Onze ans après l'adoption du règlement de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale de 1995, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a mis en consultation auprès des cantons un projet de révision partielle de ce texte suite notamment aux nombreux avis, remarques et critiques émis depuis cette date. Les modifications envisagées se caractérisent notamment par une revalorisation du statut des sciences naturelles, du statut des sciences humaines et sociales, la valorisation du travail de maturité et une adaptation des conditions à remplir pour obtenir la maturité. Le Département de la formation et de la jeunesse a, à son tour, sollicité l'avis de l'Université de Lausanne, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, des directrices et directeurs des gymnases vaudois, des conférences des maîtres de ces établissements, de la Conférence des présidents des conférences des chefs de file, des associations d'enseignants et des associations de parents d'élèves.

La troisième rentrée de l'OPTI a confirmé quelques tendances :

- possibilité d'accueillir pratiquement tous les candidats en terme quantitatif, mais avec des difficultés croissantes avec les cas les plus lourds
- stabilisation des effectifs à environ 1'100-1'200 élèves (y compris CHARTEM)
- taux de placement à nouveau de 2/3 en formation certifiante (apprentissage + 1 % de gymnase) + 1/6 en "suite d'insertion" (SeMo, stage professionnel de longue durée, préapprentissage, etc.) et 1/6 sans solution à fin août après

l'OPTI (environ 160 à 190 jeunes)

- besoin de développer une offre mi-pratique, mi-scolaire, la part scolaire devant être clairement différente du travail de l'école obligatoire
- nécessité d'une offre large et non pas ciblée sur un métier particulier, tant les projets évoluent en cours d'année, avec un travail intensif d'orientation professionnelle (maître de classe + psychologue conseiller en orientation)
- importance d'un bon marketing de ce qu'apporte l'OPTI, tant auprès des maîtres de l'école obligatoire que des patrons, pour expliquer le double rôle de "filet social" et de lieu exigeant d'acquisitions scolaires et comportementales permettant une insertion durable dans la formation professionnelle.

Dans ce contexte, les principaux projets à l'interne ont porté sur :

- la collaboration interinstitutionnelle pour prendre en charge les adolescents les plus en difficulté
- l'augmentation de la capacité du CHARTEM (EMPD) et des possibilités de stage
- la réflexion pédagogique pour re-motiver les élèves.

Une nouvelle profession à succès

La rentrée d'août 2006 a connu l'enclassement de la 1ère volée d'assistant-e-s socio-éducatif-v-es (ASE). Ce nouveau CFC a été véritablement plébiscité par les employeurs (principalement des Jardins d'enfants) et les Jeunes. Quelque 100 jeunes sont entrés dans la filière plein temps des gymnases et environ 200 autres ont décroché un contrat d'apprentissage. Ces futurs assistant-e-s socio-éducatif-v-es obtiendront leur CFC en 2009 et pourront ainsi répondre aux besoins croissants de personnel qualifié dans les domaines de la petite enfance et des EMS.

Nouvelle Loi vaudoise sur la formation professionnelle (nLVFPr)

La nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) Du 12 décembre 2002 nécessite la révision de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2008. Les travaux préparatoires, entrepris en août 2004 et pour lesquels la Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV) a pu compter sur l'apport important des milieux concernés, se sont terminés. La Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) poursuit cette tâche par la rédaction d'un avant-projet.

Succès de la « passerelle DUBS »

Le Gymnase de La Cité, à Lausanne, a, en collaboration avec le Gymnase du soir, délivré en juillet 2006 ses premiers certificats d'examens complémentaires à des porteurs d'une maturité professionnelle qui ont suivi la formation leur permettant de s'inscrire aux hautes écoles universitaires. Il a accueilli dès la rentrée sa deuxième volée de candidats. Cette formation s'est révélée attrayante, puisque le nombre de candidats a passé de 32 durant l'année scolaire 2005-2006 à 85 durant l'année scolaire 2006-2007. Sur ces 85 élèves, 31 sont domiciliés dans des cantons voisins.

Formation dispensée par le Gymnase intercantonal de la Broye

Le Gymnase intercantonal de la Broye, qui a ouvert ses portes en août 2005, a achevé en juillet 2006 la formation de sa première volée d'élèves. Compte tenu des particularités de cet établissement intercantonal, cette première volée comprenait à la fois des élèves de 1ère année et des élèves de 2ème année (les élèves domiciliés dans le Canton de Fribourg entrant en principe en 1ère année et les élèves domiciliés dans le Canton de Vaud en principe en 2ème année). Une deuxième volée a été accueillie en août 2006 et ce gymnase compte ainsi durant l'année scolaire 2006-2007 des élèves de 1ère, de 2ème et de 3ème année, approchant de

ce fait de son « rythme de croisière ». La majorité du corps enseignant a été constituée et des demandes de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, des certificats d'Ecole de culture générale et des certificats d'études commerciales qui seront délivrés ont pu être déposées. Le représentant de la commission suisse de maturité a rendu une première visite au gymnase.

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Sources d'informations complémentaires

Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP

Rue St-Martin 24

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 6304

Fax: +41 21 316 6317

E-mail: info.dgep@vd.ch

Site Internet: www.vd.ch/dgep

Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP

Jean-Pierre Rochat, directeur général, 021 316 6306

www.vd.ch/dgep

Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV)

Alain Garnier, directeur général adjoint, 021 316 6320

www.vd.ch/dfpv

Direction des gymnases vaudois (DGVD)

Séverin Bez, directeur général adjoint, 021 316 3429

www.vd.ch/dgvd

Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI)

Philippe Martinet, directeur général adjoint, 021 316 3168

www.opti.edu-vd.ch/

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Groupes de prestations

25.0 Administration

25.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support organisationnel et logistique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJ
- Services transversaux de l'Etat
- Ecoles de la HEV HES-SO, Université et autres institutions, HEP

25.1 Affaires universitaires

Direction des affaires universitaires.

Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle
- Surveillance du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)
- Contrôle de la Fondation maisons pour étudiants UNIL-EPFL (FME)
- Direction du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Représenter le canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- IDHEAP
- Confédération
- Etudiants

25.2 Haute école vaudoise

Direction de la Haute école vaudoise.

Descriptif

- Direction stratégique et coordination des écoles de la HEV
- Surveillance des écoles sous conventions (EESP, La Source, Conservatoire)
- Représentation du canton auprès de la HES-SO et de la HES-S2
- Présidence de la Commission spéciale des admissions de la HES-S2
- Support à la présidente du Comité stratégique de la HES-SO

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG, ECAL, HECV Santé, EESP, La Source, Conservatoire de Lausanne)
- HES-SO/S2
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Groupes de prestations

25.3 Haute école pédagogique

25.3 Haute école pédagogique

Haute école pédagogique.

Descriptif

Direction opérationnelle et stratégique selon décision du CE du 18.08.2004

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise

25.4 Autres hautes écoles

Autres hautes écoles.

Descriptif

- Participation à la gestion et à la direction de la Haute école de musique (HEM)
- Contrôle du fonctionnement de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Corps enseignant
- Personnel administratif et technique
- Etudiants

Regroupement de la HEIG à Yverdon-les-Bains

Le regroupement de la [Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud](#) (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains s'est formellement achevé à l'automne 2007. Même si beaucoup reste à faire pour faire vivre le nouvel ensemble, la création de la HEIG-VD, puis le déménagement des activités menées à Lausanne sur le site de St Roch à Yverdon-les-Bains se sont concrétisés au travers de 18 projets spécifiques qui ont associé l'ensemble des corps constitués de la HEIG-VD.

1. Plans du bâtiment St Roch. Bâtiment lui-même construit, aménagé, équipé pour la HEIG. Documents sur les achats par la procédure des marchés publics. Cafétéria ouverte et servant 200 à 300 repas par jour. 800 mètres cubes de matériels déménagés de Lausanne à Yverdon-les-Bains. Plus aucune activité HEIG à Lausanne. Inauguration les 4 et 6 octobre 2006. Contrat de bail.
2. Réseau informatique - câblé et Wi-Fi - en activité à St Roch.
3. Procès verbaux des séances de quelques-uns des 29 groupes de travail ad hoc (voir liste page suivante) montés pour réaliser le regroupement de la HEIG.
4. Organigramme de la nouvelle direction en place.
5. Site internet www.heig-vd.ch publié. Identité visuelle HEIG-VD en application.
6. Le Journal interne d'entreprise Newsletter paraît régulièrement.
7. Rapports sur la Communication (mandats Ecabert et Crettaz).
8. Rapports sur les processus financiers et les processus administratifs.
9. Document Vision 2011.
10. Rapport « Synergie » et son annexe.
11. Rapport sur la gestion des parkings. Nouveaux parkings en activité. Signalisation routière en Ville.
12. Abrégé commun des diplômes des domaines de l'ingénierie et de l'économie.
13. Logiciel GESTAC - gestion de la Haute école - paramétré dans une mesure judicieuse, raisonnable. Logiciel de messagerie uniformisé. Adresses e-mail uniformisée prénom.nom@heig-vd.ch.
14. Espace bibliothèque - médiathèque aménagé.
15. Règlement HEIG (organisation et fonctionnement interne)
16. Règlement et formulaire de demande de remboursement des frais de transport pour les étudiants.
17. Décomptes des heures et des BSM (Biens, services et matériel), état au 31 octobre 2006.
18. Formulaire de requête auprès de l'OFFT quant à la subvention pour le 1er équipement.

Reconnaissance au niveau suisse des diplômes délivrés par la Haute école pédagogique (HEP)

Soucieuse du développement de hautes écoles pédagogiques de qualité ainsi que de leur intégration dans le système suisse des Hautes écoles, la [Conférence des directeurs de l'instruction publique](#) (CDIP) a édicté des règlements concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement délivrés par les HEP dans les quatre degrés suivants : préscolaire et primaire, secondaire I, secondaire II et enseignement spécialisé.

La [HEP vaudoise](#) a déposé ses dossiers de reconnaissance pour ces quatre filières en juillet 2002 auprès de la CDIP. Les diplômes de maître d'enseignement spécialisé ont obtenu la reconnaissance en octobre 2004. En revanche, la procédure touchant les autres degrés d'enseignement a été suspendue à la demande du Département de la formation et de la jeunesse, suite aux préavis négatifs rendus en juillet 2004 par les Commissions de reconnaissance, dans le cadre de leur procédure d'évaluation.

Afin de combler les lacunes constatées, le Conseil d'Etat, sur proposition de la Cheffe du DFJ, a mis en place en août 2004 un Comité de Direction chargé de procéder à une réorganisation en profondeur de la structure et de l'organisation de la HEP. De nouveaux dossiers de reconnaissance ont été déposés le 15 décembre 2005 auprès de la CDIP. Sur la base des rapports des commissions d'experts, le Comité de la CDIP a reconnu, en date du 9 octobre 2006, les trois diplômes d'enseignement délivrés par la HEP pour lesquels le canton de Vaud avait demandé la reconnaissance. Cette dernière, accordée sans conditions, porte également avec effet rétroactif sur les titres décernés par la HEP depuis sa création.

Le poids qui pesait depuis quatre ans sur l'institution est ainsi levé, ouvrant la perspective d'un débat serein sur l'élaboration d'une nouvelle loi sur la Haute école pédagogique.

[Lire le dossier complet.](#)

Regroupement de l'ECAL à Renens

L'[Ecole cantonale d'art de Lausanne](#) (ECAL) connaît depuis quelques années un succès sans précédent. De San Francisco à Shanghai, en passant par Milan, Londres, Paris ou New York, le retentissement de ses expositions et ateliers en font un acteur incontournable de la scène mondiale. Sise depuis 1988 sur deux sites distants de douze kilomètres (à Lausanne et à Bussigny), elle est passée en dix ans de 145 étudiants et étudiantes à plus de 340. De plus, elle dispense également des modules de formation pour quelque 600 étudiants de la [HEP](#) et de l'[EPFL](#). Pour faire face à l'augmentation des effectifs et mener à bien sa mission de haute école d'art et de design dans des conditions optimales, de nouvelles dispositions devaient impérativement être envisagées.

A la fin de l'année 2002, l'opportunité d'un regroupement de l'ensemble de l'ECAL sur le site de l'ancienne usine IRIL à Renens s'est présentée. Un comité de pilotage, composé des conseillers d'Etat Anne-Catherine Lyon et de Pascal Broulis a abouti à la conclusion que cette possibilité représentait la solution à la fois la mieux appropriée et la plus avantageuse financièrement pour l'ECAL. La rénovation de l'immeuble serait prise en charge par le propriétaire, seuls les frais engendrés par le déménagement et l'équipement des nouvelles surfaces étant à la charge de l'Etat.

Sur cette base, un projet de décret a été soumis au Grand Conseil, qui l'a adopté dans sa séance du 21 décembre 2005.

Le calendrier des travaux, lesquels ont débuté au printemps 2006, prévoit une mise à disposition de l'ECAL de ses nouveaux locaux pour la rentrée 2007-2008. Le site et ses locaux abriteront également d'autres locataires : l'EPFL, avec laquelle l'ECAL collabore de manière intense, les ateliers de la Ville de Renens et la galerie l'Elac notamment. Les travaux de transformation du bâtiment ont été confiés à l'architecte Bernard Tschumi, auteur de plusieurs réalisations de notoriété internationale.

La réalisation de ce projet représente un intérêt stratégique pour le Canton. De plus, l'implantation de l'ECAL à Renens contribue de manière importante à la préservation du tissu économique et culturel de l'Ouest lausannois, affaibli par de nombreuses restructurations et fermeture d'entreprises au cours de ces dernières années.

Développement des relations internationales de la HEV

Madame Anne-Catherine Lyon, cheffe du département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud, a mandaté Michel Rochat, Directeur de la Haute école vaudoise (HEV), pour conduire une mission visant à développer les relations entre la HEV, respectivement la [HES-SO](#), et les universités américaines.

Michel Rochat a séjourné à San Francisco du 1er septembre au 30 novembre 2006. Sur place il a bénéficié de la logistique de [Swissnex](#), le consulat scientifique suisse à San Francisco.

Au programme, des conférences, des visites d'université et quatre semaines à thème destinées à lancer concrètement et pragmatiquement la collaboration entre des universités californiennes et la HEV.

Durant chaque semaine "à thème" trois collègues de la HEV/HES-SO ont rejoint Michel Rochat pour assurer la promotion des compétences de la HEV. Chaque sujet a donné lieu à des séances de travail avec des institutions américaines et a fait l'objet d'une présentation publique au siège de Swissnex ou au Consulat général de Suisse à San Francisco.

Durant ces trois mois, Michel Rochat a tenu un [journal de bord](#) décrivant jour après jour ses activités de promotion de la HEV et de la HES-SO.

Les quatre thèmes

- Magnetic cooling (système de refroidissement sans CFC): National Institute of Technology (Washington); Astonautics Corporation of America (Madison); Iowa State University (Des Moines) et présentation d'un prototype spécialement acheminé pour cette occasion à San Francisco.
- Innovative Social Work: Université de Berkeley; Delancey Street Foundation (Ville de San Francisco); Université de Stanford; UCLA (Los Angeles) et soirée de "networking" à la résidence du Consulat général de Suisse à San Francisco
- Multimedia, security and networks: San José State University, California State University Long Beach; Thomson (Burbank); California State University Fullerton; Claremont Graduate School; Vigiliti systems Inc. (San José); Parc scientifique Girvan (San José); Columbia University (New-York) et présentation d'une conférence au siège de Swissnex à San Francisco.
- Oenologie: Vina Robles (Paso Robles); Cal Poly University (San Luis Obispo);

Hahn Estates (Monterey); Merryvale (Napa Valley); Trefethen (Napa Valley); Wente (Livermore); Davis University; Ridge (Santa Clara) et présentation d'une conférence, avec dégustation de vins suisses, au siège de Swissnex à San Francisco.

A ces semaines thématiques s'ajoutent six conférences dans des clubs d'affaires californiens et plus d'une vingtaine de visites dans des universités et laboratoires dont les plus marquants sont San Diego State University, University of the Pacific (Stockton), Ecosystemventures (San Francisco); Humboldt University; University of Northern California.

Toutes ces visites ont été préparées durant l'été 2006 et avaient des thèmes de discussion préparés. Les discussions se sont concentrées sur les échanges d'étudiants, de professeurs et la collaboration en matière de recherche et débouchent sur des projets concrets pour 2007 et 2008, soit:

- Une Université d'été 2007 organisée conjointement par la HEIG-Vd et les Universités de Fullerton, Claremont, Long Beach et San José;
- Une participation de la HES-SO / HEV à la journée internationale de Humboldt qui a lieu en novembre 2007;
- Une Université d'été 2008 organisée conjointement avec l'Université de Humboldt;
- Une Université d'été 2008 à Changins;
- Un cycle de conférence 2008 "Social Work" qui aura lieu dans trois écoles de la HES-SO auxquelles seront associés Stanford et UCLA;
- Une convention de collaboration avec le NIST, Ecosystemventures et Iowa State University.

D'une manière générale, nous constatons que les universités et laboratoires américains ne sont pas mieux dotés en équipement que les écoles de la HEV. Les conditions matérielles d'enseignement, même pour les plus prestigieuses Universités américaines, atteignent rarement le niveau d'équipement suisse. Notre mission est de le mettre en valeur, de créer toutes les plus-values possibles au profit des étudiants et professeurs de notre haute école. Ainsi nous préparerons au mieux les générations montantes pour les nouveaux défis qui les attendent et nous contribuerons également au développement économique de notre région.

Elaboration d'une nouvelle loi sur la Haute école pédagogique

La [Haute école pédagogique](#) vaudoise a été créée par la loi du 8 mars 2000 et mise en œuvre selon le règlement de la HEP du 2 juillet 2001. Ouverte en août 2001, elle est née de la fusion de l'ensemble des institutions vaudoises, au nombre d'une dizaine, chargées jusqu'alors de la formation des enseignants.

Suite à la suspension du processus de reconnaissance des diplômes conduit par la CDIP, le Conseil d'Etat, sur proposition de la Cheffe du DFJ, a institué en août 2004 un Comité de Direction chargé d'élaborer un plan d'action de réorganisation de la HEP d'ici fin 2004. Sur la base des propositions du Comité, le Conseil d'Etat a opté

pour un processus de refondation complète de l'institution, impliquant la création d'une nouvelle HEP et, pour ce faire, la révision complète des bases légales et réglementaires en vigueur.

Pour ce faire, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un exposé des motifs et projet de décret proposant l'abrogation de la loi du 8 mars 2000, l'institution d'un régime transitoire pour la période 2005-2008 et l'ouverture d'un large débat public sous la forme d'Assises sur la formation des enseignants, préalable à l'élaboration d'une nouvelle loi.

Adopté par le Grand Conseil le 5 juillet 2005, le décret impartissait en outre au Conseil d'Etat un délai au 31 décembre 2006 pour la présentation d'une nouvelle loi.

Le 23 novembre 2005, le Conseil d'Etat a adopté un règlement sur l'organisation de la Haute école pédagogique, permettant à la HEP de poursuivre sa mission dans l'attente de l'adoption par le Grand Conseil d'une nouvelle loi. Le 28 janvier 2006, les Assises sur la formation des enseignants organisées par le DFJ réunissaient, suite à une vaste consultation écrite préalable, trois cents personnes sur le site de Dorigny, permettant de dégager les lignes de force d'un futur nouveau régime légal de la HEP : renforcement de l'identité d'institution de niveau tertiaire, élévation des exigences d'accès, revalorisation de la formation des enseignants des degrés préscolaire et primaire, développement des passerelles, de la mobilité et des collaborations avec les autres Hautes écoles.

Sur la base de ces résultats, le Département de la formation et de la jeunesse a élaboré, durant le printemps 2006, un avant-projet de loi dont le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation le 14 juillet 2006, fixant un délai de réponse au 30 septembre 2006. Les résultats de cette consultation ont confirmé la nécessité d'une loi qui institue, dans sa forme comme dans son contenu, une nouvelle identité pour l'institution chargée de la formation des enseignants. Les réponses témoignaient également d'un souci de dégager des solutions à la fois ambitieuses et réalisables dans le contexte actuel.

Le Département de la formation et de la jeunesse a réexaminé le projet, en tenant compte dans toute la mesure du possible des sensibilités et des propositions exprimées. Optant, dans un souci de clarté et de lisibilité, pour le modèle de loi cadre, il s'est attaché ainsi à définir les principales caractéristiques de l'institution : statut, gouvernance, organisation interne, organisation des études, conditions d'admission, personnel et financement, prévoyant de renvoyer au niveau réglementaire les détails de fonctionnement et de gestion.

Le projet, une fois remanié, devant faire encore l'objet d'une consultation interne, notamment auprès des services transversaux, le Conseil d'Etat, confronté à la brièveté des délais impartis, a décidé dans sa séance du 6 décembre 2006 d'adresser au Grand Conseil une demande le priant de reporter au 15 février 2007 la date de dépôt de l'exposé des motifs et projet de loi sur la Haute école pédagogique.

Plan stratégique de l'Université de Lausanne

La loi du 6 juillet 2004 sur l'[Université de Lausanne](#) prévoit à son article 9 qu'« un plan stratégique pluriannuel est établi en début de législature entre le Conseil d'Etat et l'Université ; il est soumis au Grand Conseil pour adoption ». Conformément à cette disposition, la Direction de l'Université a rédigé, en consultation avec les doyens des facultés, un projet de plan stratégique exprimant les intentions de l'Université concernant son développement pour les cinq prochaines années. Ce document a fait l'objet d'une discussion approfondie au sein du Conseil de l'Université, qui l'a préavisé favorablement.

Le projet de plan sera transmis au Département de la formation et de la jeunesse, qui l'évaluera et en négociera la teneur avec la Direction de l'Université. Il sera ensuite soumis au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil, pour adoption, à fin 2007. Considéré comme une « boussole institutionnelle » pour l'ensemble des actions inscrites dans le processus de planification de l'Université, ce plan stratégique servira notamment de base pour la détermination de la dotation financière de l'institution.

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Sources d'informations complémentaires

Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3501

Fax: 021 316 3506

E-mail: [info.dges\(at\)vd.ch](mailto:info.dges(at)vd.ch)

Site Internet: www.vd.ch/dges

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Groupes de prestations

29.0 Direction du Service

29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Groupes de prestations

29.1 Enseignement spécialisé

29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

Descriptif

Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
 - Service éducatif itinérant
 - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
 - Le soutien pédagogique spécialisé
 - Le renfort pédagogique
 - L'aide à l'enseignant
 - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
 - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
 - Mesures pédagothérapeutiques dans les écoles spéciales
 - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
 - Classes de développement
 - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
 - Haute surveillance des écoles spéciales
 - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
 - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
 - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
 - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
 - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap

- Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
- Parents d'enfants ayant un handicap
- Familles avec enfant lourdement handicapé
- Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
- Classes officielles communale
- Directions d'établissements DGEO
- Classes de développemend
- Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
 - Ecoles spéciales publiques
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Associations professionnelles
 - AVMES
 - AVMD
 - Associations de parents
 - AVOP

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)

Groupes de prestations

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

Descriptif

- - Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Groupes de prestations

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Descriptif

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site " orientation.ch " ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Groupes de prestations

29.4 Office des écoles en santé (ODES)

29.4 Office des écoles en santé (ODES)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJ, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Groupes de prestations

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

Psychologie en milieu scolaire.

Descriptif

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Événements marquants, évolutions significatives

Service

Sous l'impulsion de son nouveau chef, M. Serge Loutan, la direction du service poursuit sa restructuration dans le but d'assurer la coordination de toutes les formes d'appui à la formation.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

Après une année d'existence en tant qu'office de l'enseignement spécialisé, l'unité a recherché un fonctionnement optimal, un équilibre et une place au sein du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation.

Sa mission de coordination des mesures d'enseignement spécialisé au sein de l'école régulière, ainsi qu'auprès des écoles d'enseignement spécialisé privées reconnues d'utilité publique a été poursuivie dans le sens d'une plus grande orientation vers l'école régulière et d'une meilleure intégration des élèves ayant des besoins spécifiques.

La stabilisation des effectifs de l'enseignement spécialisé est un indicateur intéressant des efforts accomplis dans ce sens.

L'OES a participé, dans le cadre de la RPT, au projet d'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée, en étant représenté dans plusieurs groupes de travail de la CDIP et du CSPS (Centre suisse de pédagogie spécialisée).

L'OES a consolidé et accompagné des projets d'écoles d'enseignement spécialisé privées reconnues d'utilité publique visant à leur meilleur fonctionnement, à l'instar notamment de Perceval, Florère, La Monneresse.

L'OES a déposé auprès du Conseil d'Etat, un rapport sur l'accueil temporaire des enfants polyhandicapés en dessous de quatre ans. Ce projet vise à consolider les structures existantes dans l'accompagnement des familles et des enfants dans les diverses régions du canton.

L'OES a déployé au service des écoles d'enseignement spécialisé deux compétences spécifiques, l'une dans le domaine de l'éducation physique et l'autre dans le domaine de l'informatique pédagogique, afin de coordonner, de renforcer et d'enrichir ces aspects transversaux de l'enseignement spécialisé.

Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

L'Office des bourses d'études a connu une année 2006 difficile. En mai, les retards accumulés pour diverses raisons dans les décisions d'octroi se montaient jusqu'à une année. Ces trop longs délais n'étaient plus supportables pour les bénéficiaires potentiels, ceux-ci ayant largement, voire entièrement terminé l'année de formation pour laquelle ils avaient demandé une bourse lorsque leur demande trouvait finalement une réponse.

La nécessité de redresser cette situation chaotique a conduit Monsieur Serge Loutan, Chef du service de l'enseignement spécialisé et de l'aide à la formation (SESAF) dont dépend l'Office cantonal des bourses, à prendre des mesures dès le mois de juin 2006. Une analyse en profondeur des dysfonctionnements de l'Office a mis en évidence des lacunes dans le management et l'organisation du travail, ainsi que l'inadéquation des outils, ceci principalement en raison de la modification et de la complexification des dossiers à traiter.

Les principales mesures prises dans chacun des domaines identifiés comme problématiques ont porté rapidement leurs fruits, puisqu'à la fin de l'année, l'Office a pour la première fois depuis plusieurs années atteint ses objectifs financiers, à savoir l'attribution de l'entier des crédits accordés pour l'année 2006. Le second objectif planifié, soit le traitement de toutes les demandes de bourse pour l'année académique 06-07 sera réalisé dans la première moitié du mois de février 2007, manquant ainsi de peu la cible visée.

Pendant tous ces mois difficiles, les responsables ont pu compter sur un personnel compétent et motivé qui a accepté temporairement de faire passer sa vie personnelle au second plan pour se consacrer entièrement à la réalisation des objectifs annoncés. Que toutes les personnes qui par leur travail ont permis ce remarquable redressement trouvent ici l'expression de notre reconnaissance et nos chaleureux remerciements.

C'est donc dans un environnement pacifié que l'Office a repris ses activités pour l'année académique 2007-2008, mais en restant vigilant, car la stabilisation de la situation favorable actuelle demandera encore de nombreux efforts.

Office de psychologie scolaire (OPS)

1) Gestion de l'office : 2006 a été la première année complète après la cantonalisation.

Les questions restées en suspens depuis le 1^{er} mai 2005 concernant le transfert du personnel, en particulier dans le domaine des caisses de pension, ont pu être enfin résolues.

L'OPS a accueilli son premier apprenti dans l'équipe administrative centrale.

Un groupe consultatif réunissant tous les partenaires concernés par la logopédie publique et privée a commencé son travail en relation avec la RPT.

2) Manifestations : tous les collaborateurs de l'OPS ont été accueillis par Mme A.-C. Lyon, M. S. Loutan et Mme E. Sayad lors d'une journée commune le 29 août. Ce moment a permis à chaque collaborateur de prendre la mesure de la structure à laquelle il était rattaché et de (re)nouer des contacts avec des collègues d'autres régions.

3) Domaine professionnel : l'OPS a entrepris l'inventaire et la description des prestations actuellement offertes. Ce travail a été initié à la suite de la journée du 29 août. La démarche va aboutir à la création d'un catalogue des compétences attendues de chaque collaborateur et des prestations qui doivent être mises à dispositions de chaque établissement ou région. Il sera achevé dans le courant 2007 et permettra ainsi de déployer les ressources professionnelles équitablement dans le canton.

Tout au long de 2006, l'OPS et la DGEO ont travaillé à clarifier leur collaboration et particulièrement la transmission des informations entre enseignants, parents, PPLS et directions scolaires. Un texte réglementant cette question a été diffusé auprès de tous les enseignants et PPLS. Il recadre les responsabilités de chaque acteur dans la collaboration autour de la prise en charge des enfants scolarisés.

Office des écoles en santé (ODES)

1) Gestion de l'office : l'organigramme de l'ODES n'est pas encore stabilisé, néanmoins, suite au départ du titulaire, le poste de responsable des médiateurs scolaire a été repourvu en juin. L'organisation interne a été repensée pour obtenir une meilleure coordination entre les responsables des trois secteurs (infirmier, pédagogique et médical) et pour améliorer le système d'octroi de subsides pour les actions scolaires.

2) Manifestations : en 2006, l'ODES a fêté les vingt ans d'existence des animateurs de santé par une journée interdisciplinaire qui a mêlé conférences, ateliers et présentation de leurs actions de promotion de la santé par les établissements.

En avril, l'ODES a organisé une journée de travail concernant la prise en compte de la maltraitance en milieu scolaire. Ce séminaire regroupait les infirmières, médecins scolaires et directions. Le travail de cette journée s'est appuyé sur une enquête préalable auprès des établissements scolaires qui a fait aussi l'objet d'un rapport de l'ODES diffusé auprès de tous les participants.

3) Domaine professionnel : en 2006, l'ODES a reçu la mission de préparer des programmes de prévention des dépendances, de promotion de l'alimentation saine ainsi que de la généralisation de la prophylaxie dentaire. Après un travail d'élaboration en collaboration avec les partenaires, l'ODES a pu présenter ces programmes aux chefs du DSAS et du DFJ à la fin décembre. Leur validation et mise en route se feront en janvier 2007.

Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCOSP)

Suite à la réorganisation (été 2004) de l'OCOSP, qui s'est concrétisée par le passage à cinq Centres régionaux d'OSP (en lieu et place des 14 OROSP), l'Office consolide la mise en œuvre de la nouvelle structure.

Ainsi, afin d'harmoniser la gestion administrative et financière des Centres et de donner aux responsables les outils adéquats, des procédures ont été élaborées.

Cette volonté de développer la Qualité au sein de l'Office s'est également concrétisée par l'élaboration de procédures « métier » (information et conseil en OSP).

Afin que chaque collaboratrice et collaborateur puisse avoir accès, en tout temps, à ces documents, un système d'accès informatisé à l'ensemble de ces procédures a été mis à leur disposition.

La Bourse des places d'apprentissage, à consulter sur www.orientation.ch, est alimentée par la vaste enquête que conduit l'Office auprès des entreprises vaudoises dans le but de recenser les métiers où des places d'apprentissage sont disponibles. Désormais, le contrôle et la mise à jour des informations se font en continu.

Quant aux prestations d'Information et de Conseil, l'OCOSP constate que les situations présentées par certains adolescents se complexifient de plus en plus. Face à ce constat et au nombre toujours croissant de jeunes demandeurs d'un conseil en insertion ou d'une voie d'études, un catalogue des prestations a été élaboré, ce qui a permis une large réflexion sur les prestations et leurs objectifs. Ce travail va se poursuivre pour les prestations aux jeunes adultes en difficulté et pour les adultes, notamment, dans une perspective de validation des acquis.

Des collaborations interinstitutionnelles ont également permis à l'OCOSP de dispenser des prestations d'information et d'orientation aux jeunes fréquentant les SEMestres de MOtivation, offrant à ces jeunes l'appui nécessaire à leur insertion professionnelle.

Enfin, en collaboration avec le SCRIS, l'OCOSP a réalisé une enquête «Choix de formation des jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire et des filières de transition» qui fournit de précieux renseignements sur les profils des jeunes en recherche d'une formation professionnelle ainsi que sur les filières de formation auxquelles ils aspirent.

Le questionnaire « climat d'établissement » a été adapté pour le primaire et utilisée pour la première fois.

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Sources d'informations complémentaires

Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Bâtiment administratif de la Pontaise

Av. des Casernes 2

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5401

Fax: 021 316 5761

E-mail: info.sesaf@vd.ch

Site Internet: www.vd.ch/sesaf

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Groupes de prestations

28.0 Direction et unités d'état-major du service

28.0 Direction et unités d'état-major du service

Direction et unités d'état-major du service.

Descriptif

Direction du service et unités de support (état-major)

Le Service de protection de la jeunesse est organisé en offices et unités. Les Offices régionaux de protection des mineurs et l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs fournissent aux bénéficiaires les prestations qui relèvent des missions du service.

Les Unités fournissent des prestations aux partenaires du Service pour l'accomplissement de ses missions ou à l'interne du Service (état-major de direction, support aux offices).

Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique.

Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que du suivi et du soutien aux institutions ou organismes éducatifs et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité notamment du suivi de la qualité et de la quantité des prestations et du support méthodologique, en particulier par la formation continue. Elle assure en outre la consultation des dossiers d'enfant

archivés, l'information et la mise à disposition de la documentation relative aux activités du Service , ainsi que le suivi des demandes de stage et de formation pratique pour les étudiants de la Haute école spécialisée santé-social.

Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée (5000 enfants) et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Groupes de prestations

28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement.

Descriptif

L'Unité de prévention primaire petite enfance est responsable de la conduite de programmes de prévention en collaboration avec le Service de la santé publique, notamment le programme de promotion de la santé et de prévention pour la petite enfance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Programmes de prévention primaire petite enfance
- Programmes généraux de prévention de la mise en danger de mineurs
- Associations et organismes ayant une activité de prévention en faveur des mineurs

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Groupes de prestations

28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative)

28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative)

Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative).

Descriptif

Les quatre Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux
- Conseil, soutien, aide socio-éducatif familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par un groupe spécialisé rattaché à l' ORPM du Centre.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population mineure et parents
- Ordre judiciaire
- Santé publique et instruction publique
- Associations socio-éducatives
- Autorités administratives et politiques

28.3 Surveillance de l'accueil de mineurs hors de leur milieu familial

Le SPJ autorise et surveille les différentes formes d'accueil d'un enfant hors de son milieu familial (adoption ; accueil familial avec hébergement ; internat ; camps et colonies ; accueil collectif préscolaire ou parascolaire ; accueil familial de jour). Cette mission est confiée à l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs (OSSAM), en application de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour est déléguée aux communes ou associations de communes.

Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance des placements
- Soutien et orientation de l'équipement socio-éducatif, appel d'offres, élaboration de projets de contrats de prestations ; subventions,
- Examen des budgets et des comptes des institutions et des structures subventionnées
- Développement d'un réseau de familles d'accueil et de familles d'accueil spécialisées
- Classification des diplômes et subventions pour les structures d'accueil de jour

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population mineure
- Institutions d'hébergement pour mineurs
- Familles d'accueil, familles d'accueil spécialisées
- Structures collectives d'accueil de la petite enfance
- Réseaux d'accueil familial de jour ; familles d'accueil à la journée

Activité du SPJ en 2006 - quelques chiffres

Protection des mineurs

En 2006, l'activité des Offices régionaux de protection des mineurs a continué de s'intensifier. Ainsi, par rapport à fin 2003, soit trois ans après la réorganisation du SPJ (création des Offices régionaux de protection des mineurs) et deux après l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des mineurs, le nombre d'enfants suivis annuellement a augmenté de 35 %.

année	dossiers suvis dans l'année	dossiers ouverts dans l'année	dossiers fermés dans l'année	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social réfèrent (effectif selon DO)
2001	3725	1027	753	274	2972	66
2002	3888	907	758	149	3130	68
2003	3927	794	685	109	3242	65
2004	4351	1100	680	420	3671	73
2005	4863	1188	896	292	3967	73
2006	5303	1287	892	395	4411	83

Note : grâce à l'engagement de personnel auxiliaire, le nombre total d'enfants suivis par assistant social a pu être ramené à 70 (la norme fixée par le Règlement d'application de la Loi sur la protection des mineurs étant de 60)

Pour chaque région, le détail en 2005 est le suivant:

ORPM	dossiers actifs à fin 2006	dossiers ouverts en 2006	dossiers fermés en 2006	différence ouverts - fermés	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO + aux.)	% dossiers actifs / population de 0 à 19 ans
ouest	669	258	139	119	73.76	1.75 %
nord	1166	319	243	76	67.52	3.63 %
centre	1695	456	296	160	72.10	3.65 %
est	881	254	214	40	66.08	2.65 %
total	4411	1287	892	395	69.79	2.94 %

En plus des quelque 5300 situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a été mandaté pour procéder à environ 390 évaluations dans le cadre de procédures de divorce ou de protection de l'union conjugale.

Il a en outre assuré le suivi administratif et financier de quelque 600 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office du tuteur général, du Tribunal des mineurs, de tuteurs ou tutrices privés, ou de parents.

Surveillance de l'accueil de mineurs

Dans le cadre de son activité ordinaire, l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs a conduit une centaine d'enquête en vue d'adoption, suivi 130 enfants avant ou après adoption et accompagné environ 200 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

Environ 400 structures d'accueil collectif de jour sont soumises au régime d'autorisation et de surveillance. Le SPJ a par ailleurs subventionné 170 d'entre elles. Il a également coordonné et subventionné l'action de 33 réseaux d'accueil familial à la journée ("mamans de jour").

Par ailleurs, le groupe "Placements familiaux" de l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a effectué une cinquantaine d'évaluations en vue d'une autorisation d'accueil familial avec hébergement et accompagné 200 familles qui accueillent un ou plusieurs enfants placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou l'Office du tuteur général.

Projets développés en 2006

Loi sur l'accueil de jour des enfants

Le Grand Conseil a adopté en date du 20 juin 2006 la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Cette loi est entrée en vigueur le 01.09.2006 pour son volet organisationnel; le volet financier est entré en vigueur au 01.01.2007.

Le 10.11.2006, le Service de protection de la jeunesse a adopté les cadres de référence et référentiels de compétences relatifs à l'accueil familial de jour (mamans de jour), à l'accueil collectif de jour préscolaire (0-6 ans) et à l'accueil collectif de jour parascolaire (6-12 ans).

Ces directives sont entrées en vigueur au 01.12.2006, en même temps que le Règlement d'application de la loi.

Les objectifs la Lois sur l'accueil de jour sont les suivants :

- assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants, par le régime d'autorisation et de surveillance, tel que prévu par l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants et concrétisé par les cadres de référence définis par le Service de protection de la jeunesse - les projets de cadre de référence et de référentiel de compétence ont été soumis à consultation des milieux intéressés en décembre 2005
- tendre à une offre suffisante en places d'accueil sur tout le territoire du canton, financièrement accessibles en priorité pour les enfants des parents qui travaillent ou qui sont en formation, en développant le dispositif existant et en s'appuyant sur les projets conçus régionalement par les communes, les associations et les entreprises
- organiser le financement de l'accueil de jour, notamment par la création d'une fondation de droit public intervenant comme organe de subventionnement grâce à un budget principalement alimenté par l'économie (les employeurs), l'État et les communes.

Dès 2007, la Fondation pour l'accueil de jour reprendra et développera l'aide financière aux structures d'accueil de jour.

Politique socio-éducative

En application de la *Loi sur la protection des mineurs*, le DFJ a établi, en concertation avec les milieux concernés, une politique qui définit les prestations socio-éducatives nécessaires à la protection des mineurs en danger dans leur développement. Celle-ci a été adoptée par la Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse en date du 28.08.2006.

La politique socio-éducative en matière de protection des mineurs prend en compte les besoins en prestations d'accueil et de prise en charge éducative tant en famille d'accueil qu'en institution d'éducation spécialisée. Elle définit les axes de développement principaux, notamment le soutien aux compétences parentales et au lien parents-enfants, le développement de l'accueil d'urgence et de l'accueil mère-enfant en périnatalité, ainsi qu'une approche nouvelle du travail avec les adolescents en rupture.

Les prestations seront régionalisées pour les plus courantes d'entre elles, tandis que les prestations plus particulières seront le fait d'institutions répondant aux besoins de tout le canton - certaines prestations particulières pouvant dépendre d'un organe cantonal mais avoir des points d'ancrages régionaux. L'offre des familles d'accueil suivra la même logique, certaines d'entre elles venant en renfort du réseau régional de prestataires institutionnels, d'autres offrant des prestations pour l'ensemble du canton.

En automne 2006, le projet est entré dans sa seconde phase, à savoir l'appel d'offres aux institutions existantes pour répondre aux besoins définis dans ce document. Le SPJ aura pour mission en 2007 de désigner ces institutions et de conclure avec elles des contrats de prestation.

Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-6 ans)-parents

Le département de la santé et de l'action sociale et celui de la formation et de la jeunesse, par le SSP et le SPJ, ont élaboré conjointement un programme de promotion de la santé et de prévention en faveur des familles avec enfants en bas âge. Ce programme vise à garantir à l'ensemble des familles l'accès à des prestations et services de base prioritaires subventionnés par l'état, ainsi que par les communes via la facture sociale.

Il est composé de 6 volets :

- Conseil en périnatalité
- Visites et consultations infirmières pour familles avec nourrissons et jeunes enfants
-

Lieux d'accueil enfants-parents

- Information sur les ressources existantes destinées aux familles et aux professionnels
- Information aux parents sur le développement de leur enfant
- Information sur la prévention des accidents d'enfants de 0 à 6 ans

Chantiers législatifs

Le SPJ a participé aux travaux relatifs à la modification de la Loi sur la juridiction pénale des mineurs. La nouvelle loi, entrée en vigueur le 01.01.2007, modifie la répartition des tâches entre le Tribunal des Mineurs et le SPJ, notamment pour ce qui concerne l'exécution des peines et des mesures. En conséquence, quelques articles de la Loi sur la protection des mineurs ont également été modifiés.

Par ailleurs, après l'adoption en 2004 de la Loi sur la protection des mineurs et en 2006 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants, les travaux relatifs au troisième volet législatif, à savoir la promotion des activités de jeunesse, ont été lancés en automne 2006 ; ils se fondent en particulier sur les articles 62, 70 et 85 de la Constitution vaudoise ; l'objectif est de pouvoir soumettre le projet de loi au Grand Conseil à fin 2007.

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Sources d'informations complémentaires

Pour en savoir plus...

Département de la formation et de la jeunesse (DFJ)

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Bâtiment administratif de la Pontaise

Av. des Casernes 2

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5353

Fax: 021 316 5351

E-mail: [info.spj\(at\)vd.ch](mailto:info.spj@vd.ch)

Site Internet: www.vd.ch/spj

Les pages consacrées au [Service de protection de la jeunesse](#) et au thème "[Protection de la jeunesse](#)" contiennent un descriptif détaillé des missions du SPJ et de son action, des données statistiques et des documents informatifs.

27.0 Administration

Gestion et administration du service et des institutions qui en dépendent (huit musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire).

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, l'UID, le SJIC, le SBMA, le SIL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais de subventionnement à la création, à l'animation et à la formation artistique, ainsi qu'à la formation culturelle non professionnelle.

Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de contrats de confiance avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc...
- Elèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

Service des affaires culturelles (SERAC)

Groupes de prestations

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que la Cathédrale de Lausanne, le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC, siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus), et participation à la gestion culturelle de l'Abbaye de Bonmont, du Château de Chillon, du Château d'Oron, ainsi que de la Collection cantonale de tapisseries

Toms-Pauli, etc., Cette fiche est en étroite relation avec la fiche gestion des musées 27.3

Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi décisions et déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

27.3 Gestion des musées

Gestion des musées.

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2

Descriptif

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation et préparation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Organisation d'expositions temporaires
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels et informatiques)

Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCU
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales,- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections
- Partenaire du Réseau romand des bibliothèques (RERO)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

Service des affaires culturelles (SERAC)

Evènements marquants, évolutions significatives

Pour la **direction du Service**, 2006 a été marqué notamment par la poursuite du travail de refonte de la *Loi sur les activités culturelles*. Le Comité de pilotage a mené à bien le chantier jusqu'à sa phase de rédaction de deux avant-projets de loi, l'un consacré à l'encouragement à la culture et l'autre au patrimoine culturel immatériel.

On note également le lancement du travail visant à l'élaboration d'une loi sur l'enseignement non professionnel de la musique, dont la phase de rédaction d'un avant-projet peut démarrer en 2007.

Sur le plan culturel, les relations entre Confédération, Cantons et communes évoluent vers une politique concrète de coopération. La cheffe du Service a fait partie du Comité de pilotage de « *Projet Danse* », qui met en place au niveau national une politique de soutien à la danse (formation, conditions de travail, soutien à la création, à la diffusion, etc.). Dans ce contexte a été élaboré un projet de convention de soutien conjoint entre une compagnie de danse, sa commune-siège, le Canton et Pro Helvetia. Trois conventions seront signées en 2007, pour 3 ans, renouvelables, pour trois compagnies vaudoises (Philippe Saire, Cie Buissonière et Cie Linga).

Sur le plan de l'organisation du Service, on a salué avec soulagement l'arrivée d'un adjoint administratif en charge notamment des relations humaines et des finances, poste-clé pour la bonne gestion administrative du Service et des 9 institutions qui en dépendent.

2006 : année du « **Voyage en Ruminie** », à l'occasion du centenaire du **Palais de Rumine**. La Journée du 5 novembre a attiré plus de 14'000 personnes.

La Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) et les musées avaient organisé de nombreuses animations, visites spéciales, expositions, etc., qui ont remporté un grand succès. A noter la publication d'un petit livre original, dû au regard de la photographe Magali Koenig, intitulé ***Drôle de Palais***.

A l'**Espace Arlaud**, durant 5 mois, les Babibouchettes ont attiré 17'950 visiteurs, et pas que des enfants.....

A la **Bibliothèque Cantonale et Universitaire**, 2006 a été une année charnière, entre l'aboutissement de la politique de rationalisation du catalogage automatisé et l'émergence de la documentation sous forme numérique, avec, en corollaire, la nécessité d'instaurer une politique de formation des usagers non pas comme simple prestation, mais comme une véritable nouvelle mission, en collaboration avec l'UNIL notamment.

Le **Musée cantonal des beaux-arts** a reçu en legs de Mademoiselle Edwige Guyot une œuvre de Claude Monet, *Voiliers en mer*, et une œuvre de Camille Pissaro, *Jeune fille au bonnet blanc*. En ce qui concerne le projet de nouveau musée, les Services de l'Etat ont travaillé en étroite collaboration avec ceux de la Ville de Lausanne pour mener à bien les travaux d'élaboration du Plan d'affectation cantonal dont la mise à l'enquête publique est prévue début 2007.

Le **Musée de l'Elysée** a poursuivi et renforcé sa politique de diffusion de ses expositions à l'étranger. ReGeneration en particulier a remporté un succès remarquable en Chine et aux Etats-Unis.

Les affiches des expositions permanentes du **Musée de géologie** ont été primées par le Type Directors Club de New York et ont été ainsi exposées à travers le monde.

Aux **Musée et Jardins botaniques**, on doit constater une montée en puissance des actes de vandalisme et d'incivilité sur les plantes et le mobilier du Jardin de Montriond. La direction du SERAC coordonne un travail de réflexion sur les mesures concrètes à prendre pour contrecarrer ce phénomène qui détruit des plantes, et anéantit dans certains cas le travail de plusieurs années. Mais, en heureux contrepoint, l'Association Pro Infirmis a choisi le cadre du **Jardin botanique** pour présenter à la presse, en septembre, son nouveau plan de Lausanne spécialement adapté aux personnes à mobilité réduite. A cette occasion elle a financé l'installation d'une rampe d'accès au Musée pour fauteuils roulants, construite par les jardiniers.

La vie des **Site et Musée romains d'Avenches** a été endeuillée par le décès tragique de Monsieur Jacques Morel, responsable des fouilles.

A la **BCU**, parmi les huit projets prioritaires fixés par la Direction, signalons :

1. le lancement de l'opération de saisie informatique de l'ancien catalogue de la Bibliothèque des Cèdres ;
2. les premières actions visant à jeter les bases d'une « bibliothèque vaudoise numérique » ;
3. plusieurs autres opérations, tel le transfert de la base vaudoise VIRTUA à Martigny, siège de l'équipe centrale de RERO, l'élaboration d'une politique de communication interne et celle d'une politique des manifestations culturelles.

Au **Musée des beaux-arts**, à relever l'exposition Tom Burr, artiste américain de renommée internationale. Relevons qu'à l'heure actuelle, 518 œuvres issues des collections du Musée sont déposées dans les divers services de l'administration cantonale.

Parmi les activités foisonnantes du **Musée de l'Elysée**, relevons la sortie de presse d'un ouvrage majeur, publié sous le titre « Face » chez Thames and Hudson à Londres et à New York, « Faire faces » chez Actes Sud et « Faccia a Faccia - Il nuovo ritratto fotografico » chez Contrasto en Italie. Un partenariat a été mis sur pied avec l'Association « Impulsion », qui utilise la photographie comme élément pédagogique pour des programmes de réinsertion.

L'Exposé des motifs et projet de décret concernant la rénovation et la mise en conformité des installations techniques du **Musée de zoologie** a été adopté à l'unanimité par la commission parlementaire chargée de préavisier pour le plénum du Grand Conseil, qui l'examine début 2007.

L'arrivée des dinosaures a suscité une augmentation notable de la fréquentation de la Galerie de paléontologie du **Musée de géologie**, qui a par ailleurs initié un important et délicat travail de restauration du Mammouth de Praz Rodet, exposé dans la même salle.

A relever la signature, par la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne, la Fondation pour le Jardin alpin du Pont de Nant, les **Musée et jardin botaniques cantonaux**, la Municipalité de Bex, le Service Faune, Forêts et Nature du Canton de Vaud et Pro Natura, d'une Convention permettant notamment la création sur le site de Pont de Nant d'un lieu de recherche environnementale et de diffusion de la science.

Aux **Site et Musée romains d'Avenches**, l'exposition « **Marc-Aurèle** » offrait une

occasion rarissime d'admirer le vrai buste en or de l'empereur, occasion qu'ont saisie plus de 16'000 visiteurs. A signaler également l'organisation du colloque international « **Topographie sacrée et rituels : le cas d'Aventicum** », en novembre.

Le **Musée d'archéologie et d'histoire** a procédé au transfert au DABC Lucens d'une exceptionnelle pirogue en chêne découverte au large de Chabrey, sur le côté sud du lac de Neuchâtel, datée de la fin de l'âge du Bronze, vers 1'000 av. J.-C, pour entreprendre son traitement de conservation.

Le **Musée monétaire cantonal** a poursuivi l'acquisition d'étampes, de poinçons et de projets vaudois auprès de Faude et Huguenin, médailleurs au Locle. L'exposition organisée à l'occasion du centenaire du Palais de Rumine, intitulée « **Tête à sous au Palais** », et composée de dessins de Raymond Burki, a connu un grand succès public.

Département de la Formation et de la Jeunesse (DFJ)

Service des affaires culturelles (SERAC)

Sources d'informations complémentaires

Service des affaires culturelles (SERAC)
Rue du Grand-Pré 5
1014 Lausanne

Tél. : 021 316 07 40
Fax : 021 316 07 50

Courriel : [info.serac\(at\)vd.ch](mailto:info.serac@vd.ch)
Site Internet : www.vd.ch/fr/themes/culture

Sites Internet complémentaires :

Bibliothèque cantonale et universitaire : www.unil.ch/bcu/

Musée cantonal des beaux-arts : www.beaux-arts.vd.ch

Musée de l'Elysée : www.elysee.ch

Musée cantonal de zoologie : www.zoologie.vd.ch

Musée cantonal de géologie : www.unil.ch/mcg

Musée et Jardins botaniques cantonaux : www.botanique.vd.ch

Musée cantonal d'archéologie et d'histoire : www.vd.ch/fr/themes/culture/musees-cantonaux/darcheologie-et-dhistoire/

Site et Musée romains d'Avenches : www.avenches.ch/aventicum

Musée monétaire cantonal : www.vd.ch/fr/themes/culture/musees-cantonaux